



LEADER GAL SUD VENDEE
COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION
DU 30 MAI 2017

Ordre du jour

- Présentation des différents intervenants institutionnels
- Validation des objectifs opérationnels et des bénéficiaires éligibles des « fiches actions » du programme Leader du Gal du Vendée suite aux recommandations de la Région Pays de la Loire
- Validation de la maquette financière actualisée suite à la dotation complémentaire allouée

Le Président du Syndicat mixte, Président du GAL Valentin JOSSE, remercie les membres présents pour leur participation. Il propose un tour de table.

1 – Présentation des différentes intervenants institutionnels

Voir « power point » joint en annexe

2 – Validation du plan de développement du programme Leader du GAL SUD VENDEE

Karine FARINEAU, en charge de la mise en œuvre du programme Leader du GAL Sud Vendée, présente les fiches action du plan de développement qui définissent le cadre d'intervention.

Elle précise qu'elle a retravaillé les fiches suite aux recommandations de la Région Pays de la Loire, autorité de gestion du programme.

Au regard de l'enveloppe financière attribuée de 1 988 000 euros, elle propose que le nombre de fiches soit réduit avec la suppression des fiches suivantes :

➤ **Fiche action : La production d'énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergie (investissement, études animation...).**

Elle précise qu'il est très ambitieux d'avoir une fiche qui concerne les circuits courts alimentaires, une fiche qui concerne la mobilité et une qui concerne la transition énergétique. Par ailleurs, les montants des investissements sur les projets comme la mise en place de filière bois, l'amélioration de la performance énergétique sont élevés. Le programme Leader aura du mal à avoir l'effet levier attendu. Les

représentants des communautés de communes présents indiquent que le contrat régional en cours de négociation avec leur structure implique de réserver un pourcentage de l'enveloppe financière à affecter sur cette thématique.

Les membres du comité valident la proposition présentée.

➤ **Fiche action : Projet santé**

Il paraît difficile de maintenir une fiche action : Projet de santé dotée uniquement de 50 000 euros. L'effet levier sera là aussi modeste. Les représentants des communes précisent que des actions dans ce domaine relèveront plutôt des contrats de ruralité en cours de négociation avec l'Etat. L'enveloppe pré-affectée est reportée sur la fiche action 4 : Valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité en cœur de bourg et centre-ville.

Les membres du comité valident la proposition présentée.

Concernant la **Fiche action 5 : l'économie liée aux seniors**, monsieur RAMBAUD, Président de la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie fait le même constat que pour les fiches précédentes et interroge les membres du GAL sur la pertinence de son maintien. Il est convenu que :

- les actions de sensibilisation en direction des artisans soient être intégrées dans la fiche action 1 : La structuration d'un réseau local d'acteurs par la création et l'animation d'une maison de l'économie
- les actions relevant plus des actions de sensibilisation/animation soient être intégrées à la **Fiche action 6** : Un projet de mobilité : favoriser l'accès à l'emploi, aux services des populations les plus fragiles

Les membres du comité valident les propositions présentées.

La Fiche action : un projet d'animation globale de proximité (social, culturel, commercial,...), a été également retravaillée pour être plus ciblée sur des actions relevant de la valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité en cœur de bourg et centre-ville.

Les actions concernant le domaine culturel sont intégrées à la **Fiche action 4** : Développement une offre d'animation touristique et culturelle locale valorisant l'itinérance, le patrimoine et l'insolite et celles concernant les services à la population à la **Fiche action 6** : Un projet de mobilité : favoriser l'accès à l'emploi, aux services des populations les plus fragiles.

Claudette BOUTET, Présidente du conseil de développement, rappelle l'importance de soutenir les projets « structurants » pour le territoire. Cependant les membres du comité de programmation conviennent que, suivant la nature du projet, il peut être structurant sans nécessairement être à l'échelle du périmètre du GAL. Il est convenu que la notion de « projet structurant » devra être précisée si elle doit être un des critères de sélection.

Les membres du comité valident les propositions présentées.

Suite à ces modifications, la liste des fiches action du plan de développement du programme Leader du GAL Sud Vendée est actualisée comme suivant :

- **Fiche action 1 :**
La structuration d'un réseau local d'acteurs par la création et l'animation d'une maison de l'économie
- **Fiche action 2 :**
La valorisation de pôles d'innovation emblématiques : transformation agro-alimentaire, automobile, aéronautique / mécanique de précision
- **Fiche action 3 :**
La promotion des circuits courts alimentaires
- **Fiche action 4 :**
Développement une offre d'animation touristique et culturelle locale valorisant l'itinérance, le patrimoine et l'insolite
- **Fiche action 5 :**
Valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité en cœur de bourg et centre-ville
- **Fiche action 6 :**
Un projet de mobilité : favoriser l'accès à l'emploi, aux services des populations les plus fragiles
- **Fiche action 7 :**
Un projet coopération : « la valorisation et la gestion des patrimoines identitaires du Sud Vendée par la coopération sur des entités naturelles cohérentes »
- **Fiche action 8 :**
Un projet d'animation leader

Les modifications et les précisions proposées au cours de la réunion sont intégrées dans le plan de développement joint au compte rendu annexe 2.

3 – Validation de la maquette financière de répartition de l'enveloppe entre les fiches action.


Suite aux propositions de modification du nombre de fiches action du plan de développement. La maquette financière validée est la suivante.

Intitulée Fiches-action	Maquette 2014-2022		
	Contre-partie publique nationale (à titre indicatif)	FEADER/ LEADER	Total co-financement (FEADER + Contrepartie nationale)
Fiche action 1 : La structuration d'un réseau local d'acteurs par la création et l'animation d'une maison de l'économie	67 500,00 €	270 000,00 €	337 500,00 €
Fiche action 2 : La valorisation de pôles d'innovation emblématiques : transformation agro-alimentaire, automobile, aéronautique / mécanique de précision	62 500,00 €	250 000,00 €	312 500,00 €
Fiche action 3 : La promotion des circuits courts alimentaires	37 500,00 €	150 000,00 €	187 500,00 €
Fiche action 4 : Développement une offre d'animation touristique et culturelle locale valorisant l'itinérance, le patrimoine et l'insolite	87 500,00 €	350 000,00 €	437 500,00 €
Fiche action 5 : Valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité en cœur de bourg et centre-ville	125 000,00 €	500 000,00 €	625 000,00 €
Fiche action 6 : Un projet de mobilité : favoriser l'accès à l'emploi, aux services des populations les plus fragiles	40 000,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €
Fiche action 7 : Un projet coopération : « la valorisation et la gestion des patrimoines identitaires du Sud Vendée par la coopération sur des entités naturelles cohérentes »	7 500,00 €	30 000,00 €	37 500,00 €
Fiche action 8 : Un projet d'animation leader	69 500,00 €	278 000,00 €	347 500,00 €
TOTAL	497 000,00 €	1 988 000,00 €	2 485 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance. La date du prochain comité de programmation est fixée au 4 juillet 2017.

Fait le 22 juin 2017

A Fontenay le Comte
Le Président du GAL
Président du Syndicat mixte



Valentin JOSSE